



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 68674

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la nécessité de créer des postes de recherche en études de genre dans toutes les grandes universités françaises. En effet, les *gender studies* se sont massivement implantées dans les pays anglo-saxons et les pays d'Europe du Nord. Face à la méconnaissance encore persistante de ce domaine en France, la recherche en sciences sociales doit privilégier cette approche pour être en mesure de produire des indicateurs plus précis sur l'évolution des rapports de genre dans notre société. Les comparaisons internationales existent, mais les mesures restent encore nettement à améliorer afin que des politiques publiques plus précises puissent être conduites dans le sens d'une meilleure égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il aimerait savoir si ce domaine a vocation à être renforcé dans l'ensemble de nos universités.

Texte de la réponse

Depuis 2012, un des axes prioritaires de l'action ministérielle vise à renforcer l'articulation entre les études de genre et les politiques publiques d'égalité. Il s'agit de soutenir le développement et la transmission des savoirs scientifiques afin de mieux cibler les actions et mesures en faveur de la réalisation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le législateur a d'ailleurs inscrit dans l'article 1er de la loi du 4 août 2014, parmi les actions relevant de la politique de l'égalité, celles visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche veille à l'intégration de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant que problématique transversale. Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il incite à mettre en place des parcours de formation universitaire qui comportent des enseignements sur cette question à la fois disciplinaires et interdisciplinaires, et à renforcer la visibilité des cours portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère veille également à une intégration de cette problématique dans les appels à projets nationaux, notamment dans le cadre des projets de l'Agence nationale de la recherche. Il soutient les réseaux et associations d'enseignant(e)s-chercheur(e)s et de chercheur(e)s qui travaillent au développement des études de genre en France. Dans le cadre du programme Horizon 2020, le ministère a ainsi créé une ressource nationale pour accompagner les équipes françaises de recherche. En 2015, des mesures spécifiques de la feuille de route ministérielle en faveur de l'égalité des femmes et des hommes visent tout particulièrement à accentuer la visibilité de l'offre de formation universitaire sur l'ensemble des questions relevant des études de genre. Il s'agit notamment de mettre en place une collaboration entre l'administration centrale et les responsables des masters « genre » afin d'identifier les actions nécessaires pour promouvoir leur attractivité. Il est à noter qu'une nouvelle unité mixte de recherche entièrement consacrée aux études de genre, le laboratoire d'études de genre et de sexualité (LEGS, UMR n° 8238 CNRS, université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis et université de Paris Ouest) a été créée. Elle a entamé sa carrière institutionnelle le 1er janvier 2015. Pour l'année 2015, 3 postes de chargé(e)s de recherche de 2e classe fléchés sur cette problématique sont mis au concours dans les sections n°

33 du CNRS, « mondes modernes et contemporaines » ; n° 37, « économie et gestion » ; et n° 40, « politique pouvoir et organisation ». Un poste de directeur ou directrice de recherche de 2e classe en « études de genre » est mis au concours dans la commission interdisciplinaire n° 53 du CNRS, « méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques ». Ce poste sera affecté à la nouvelle UMR n° 8238, LEGS citée ci-dessus.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68674

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9440

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6837